

## MAIRIE DE PORTIRAGNES



34420 Hérault

Tél. 04 67 90 94 44

### **POLICE LOCALE** **N°2025/135**

#### **Le Maire de la Commune de PORTIRAGNES,**

**Vu** le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L2121-1 et suivants,

**Vu** l'arrêté municipal en date du 19 mai 2017, réglementant le bruit sur la Commune de Portiragnes,

**Considérant** qu'en raison de l'animation de dégustation de vins des Pays d'Oc de la société KEEMIA, place du Bicentenaire, à Portiragnes Plage, il convient de prendre des mesures nécessaires afin d'assurer la tranquillité publique,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : L'animation dégustation de vins des Pays d'Oc sur la place Bicentenaire, est autorisée le mardi 12 août 2025 de 16h00 à 22h00.

**ARTICLE 2** : Les dispositions de l'arrêté municipal en date du 19 mai 2017, relatif à la lutte contre le bruit, devront être respectées.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, les Services de Gendarmerie Nationale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PORTIRAGNES, le 28 juillet 2025

Publié le :

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR

